



CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE  
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

----

CRES, Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji  
Lots 1 et 2 Pyrotechnie - Dakar Sénégal CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina  
Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58  
Email : [cres@cres-sn.org](mailto:cres@cres-sn.org) - Information : [contact@cres-sn.org](mailto:contact@cres-sn.org)  
Site web : [www.cres-sn.org](http://www.cres-sn.org)

---

## **LES NOTES DE POLITIQUE DU CRES**

**N° 8 / 2014**

# **PLAIDOYER POUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT AQUACOLE DU SENEGAL**

Par

Abdoulaye Diagne  
Hamet D. Diadhiou  
Harouna Wassongma  
Yaya Ky

*(Version provisoire)*

## 1. INTRODUCTION

Le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture fait partie des six grappes à haute valeur ajoutée retenues par la Stratégie de Croissance accélérée (SCA) pour opérer une transformation structurelle de l'économie sénégalaise, accélérer la croissance du PIB, créer des emplois et éradiquer la pauvreté. La filière devrait également contribuer à la sécurité alimentaire en assurant l'autosuffisance en produits halieutiques. Adopté en 2014, le Plan Sénégal Emergent (PSE) a réaffirmé la place de l'aquaculture en préconisant la structuration et le développement de la filière par la mise en place d'un environnement propice à l'investissement et la création des infrastructures de production adéquates. Mais le constat de la très faible mobilisation des investisseurs en faveur de la filière a amené les autorités à envisager un plan d'investissement pouvant servir à mobiliser davantage de ressources à la hauteur des objectifs visés. C'est dans cette perspective qu'une équipe du CRES a entrepris l'élaboration d'un « Plan national d'investissement aquacole du Sénégal (PIA) »<sup>1</sup> pour la période 2014-2018. L'étude visait essentiellement les objectifs suivants : (i) évaluer les coûts des programmes et projets publics relatifs au développement de l'aquaculture ; (ii) analyser leur rentabilité ; (iii) identifier les sources de financement potentielles ; et (iv) proposer des orientations en matière de dépenses. Cette note de politique en présente les principaux résultats et les implications de politique.

Pour mener l'étude, l'équipe du CRES a procédé à une collecte des données sur les projets et programmes relatifs à la grappe Produits de la Mer et Aquaculture. Outre l'exploitation des documents budgétaires du ministère de l'Economie et des Finances, les chercheurs ont organisé des entretiens semi-directifs avec quelques producteurs représentatifs des systèmes de production existants. Les techniciens de l'Agence nationale de l'aquaculture (ANA), de l'Agence nationale d'insertion et de développement de l'agriculture (ANIDA), ainsi que les acteurs du secteur privé de la pêche, des ONG, des associations et des GIE investis dans l'aquaculture ont aussi été mis à contribution.



## 2. RÉSULTATS

### *Objectifs généraux du PIA*

Avec une production d'un peu plus de 3400 tonnes en 2008, l'aquaculture représentait 1,35% de la production halieutique au Sénégal. Bien qu'il soit faible, ce volume représente néanmoins le triple de la production de 2005 (1100 tonnes). Toutefois, la revue d'étape de la SCA durant la période 2008-2011 a montré que la production aquacole annuelle ne dépasse guère les 1000 tonnes dans la dernière période. Ainsi, on est à moins de 1% des objectifs que s'est fixés le Gouvernement pour la production aquacole. Il semble que cette contre-performance soit due à l'incapacité de l'Etat à mettre en valeur la filière auprès des investisseurs potentiels.

---

<sup>1</sup> L'étude a été réalisée en 2014 pour le compte de la Cellule de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA).

L'aquaculture constitue le deuxième pilier de la SCA au niveau de la grappe des produits de la mer et de l'aquaculture. Le choix de promouvoir cette activité vise à compenser la baisse continue de la production halieutique et à faire face au déficit prévisionnel de protéines qui guette la population.

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) attend de l'aquaculture à l'horizon 2023 une production annuelle de 50.000 tonnes, la création de 20.000 emplois, des exportations de 30.000 tonnes et des investissements cumulés de 50 milliards de francs CFA dont 20 milliards de l'Etat et 30 milliards du privé. En lui fixant un objectif de production de 30.000 tonnes et la création de 17.000 emplois à l'horizon 2018, le PIA entend imprimer à la filière un dynamisme pouvant permettre la réalisation de l'ensemble des objectifs du PSE. Ces objectifs se fondent sur le dynamisme que connaissent la demande de produits halieutiques et l'offre de production aquacole au niveau mondial.

### *Nature des projets du PIA*

Le Programme d'investissement aquacole regroupe tous les programmes et projets publics ainsi que certains projets privés relatifs à la promotion et au développement de l'aquaculture. Il couvre notamment la production de poissons, de crustacées, de mollusques, etc. Les programmes et projets publics proviennent des institutions comme l'Agence nationale pour l'aquaculture (ANA), de l'Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA). On y compte aussi les projets de recherche du Centre de recherche Océanographique (CRODT) et de l'Institut Universitaire de Pêche et Aquaculture (IUPA).



Le PIA a ainsi identifié 64 projets dans des domaines susceptibles de dynamiser la filière aquacole dont 49 (soit 77%) relèvent d'institutions publiques et 15 (23%), du secteur privé. Ces projets sont relativement bien répartis entre les régions et les différentes zones agro-écologiques. Les régions de Saint-Louis et de Ziguinchor, avec 27 projets, sont les grands bénéficiaires en termes de nombre de projets implantés. Elles sont suivies de près par les régions de Tambacounda, Fatick et Matam qui sont bénéficiaires de 26 projets chacune, puis par celles de Kolda et

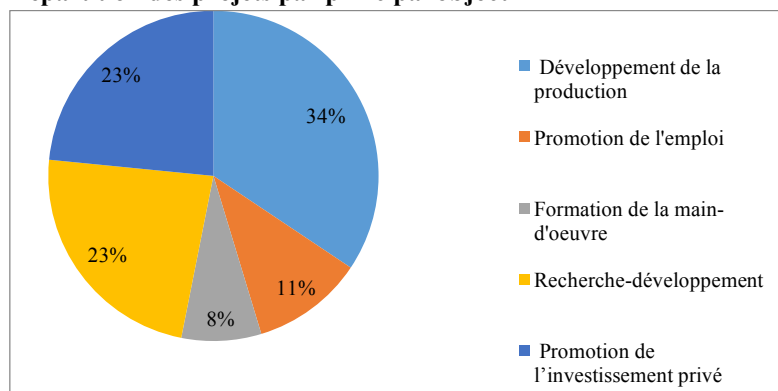
Thiès avec 25 projets. La répartition des projets du PIA selon les zones agro-écologiques place la Vallée du fleuve Sénégal et le bassin arachidier en tête des zones bénéficiaires avec respectivement 29 et 28 projets. Les zones de la Casamance et du Sénégal Oriental suivent de près avec 27 projets chacune.

#### **Nombre de projets publics par zone agro-écologique**

<u>Zone agro-écologique</u>	<u>Nombre</u>
Vallée du fleuve Sénégal	29
Bassin arachidier	28
Casamance	27
Sénégal oriental	27
Zone des Niayes	24
Zone sylvo-pastorale	21

Le graphique ci-dessous montre que le développement de la production est l'objectif principal pour 34% des projets. Il est suivi des objectifs de promotion de l'investissement privé (pour 23% des projets), et de recherche-développement (23%). Viennent, loin derrière, la promotion de l'emploi (11%) et la formation (8%).

### Répartition des projets par principal objectif



### Coût et financement du PIA

Le coût total du PIA est estimé à 54,6 milliards de francs CFA dont 51,7 milliards de financement public et 2,9 milliards du privé. La répartition du coût par programme prioritaire, donne 61% du financement au développement de l'aquaculture, 19% à la promotion de l'emploi et 12% à la recherche-développement. Quant aux activités de promotion de l'investissement privé, elles devraient absorber 5% du financement total.

La composition économique des coûts montre que l'investissement représente plus de 56% des dépenses du PIA, tandis que les activités de recherche-développement représentent 19%, les dépenses courantes, 18% et l'investissement en capital humain, 6%.

Près des trois quarts (72,5%) du financement des projets publics du PIA étaient déjà acquis en 2014, dont 95% en provenance des PTF et 5% de l'Etat. Si le privé peut autofinancer une partie de ses projets, l'Etat devrait aussi l'aider à mobiliser le reste du financement.

### Coût et source de financement du PIA par programme prioritaire (en millions de francs CFA)

Programme	Etat	PTF	Privé	Acquis	A rechercher	Total
Développement de la production	1746	25790		27537	5766	<b>3303</b>
Promotion de l'emploi	7	9625		9632	804	<b>10436</b>
Formation de la main-d'oeuvre		13		13	1670	<b>1683</b>
Recherche-développement	171	161		332	5949	<b>6281</b>
Promotion de l'investissement privé			2914			<b>2914</b>
<b>Total</b>	<b>1964</b>	<b>35589</b>	<b>2914</b>	<b>37514</b>	<b>14189</b>	<b>54617</b>

### Impacts du PIA

La mise en œuvre du Plan d'investissement aquacole devait, à l'horizon 2018, porter la production annuelle à plus de 53.000 tonnes de produits halieutiques représentant une valeur de 44 milliards de francs CFA. En plus des activités de formation, de transfert de connaissance et de recherche-développement, le PIA a prévu la création de 253 PME, de 44 fermes aquacoles, de 26 parcs ostréicoles, de 24 écloséries, de quatre usines de production d'aliments, etc. Il donnera également lieu à la création de plus 17.000 emplois.

### 3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort des résultats de l'étude du CRES que si l'aquaculture se caractérise aujourd'hui par un faible dynamisme, elle n'en recèle pas moins un potentiel important pour relancer la production et l'exportation de produits halieutiques. La filière fait face à des contraintes qui entravent son développement et sa capacité à générer une forte valeur ajoutée. Dès lors, les investissements du PIA doivent contribuer à générer une offre substantielle de produits d'élevage, la création d'emplois et des revenus plus importants aux acteurs de la filière.

La réussite du Plan d'investissement aquacole exige cependant la mise en place d'un certain nombre de réformes à différents niveaux. Au plan institutionnel les réformes devraient être engagées pour permettre de limiter la dispersion dans les interventions, d'implique davantage les organisations professionnelles dans la conception et la mise en œuvre des politiques, et de contribuer à la promotion d'un dispositif de suivi, de planification et d'évaluation plus performant.

Au plan du financement, la mise en œuvre du PIA nécessitera l'adoption d'une loi de programmation budgétaire assortie d'un plan de mobilisation des ressources pour toute la période. Cette réforme doit s'inscrire dans une démarche de gestion pluriannuelle des dépenses publiques, dans le respect de l'équilibre budgétaire.

Ces réformes doivent s'accompagner de la mise en place d'un dispositif de gestion des risques liés à l'environnement (irrégularité du régime hydrologique, chute des températures hydriques, etc.), au choix des sites de production, au non respect des normes techniques requises pour une bonne exploitation des bassins et à la confusion entre les phases d'expérimentation et de vulgarisation. Il s'y ajoute la nécessité de disposer d'un personnel administratif et d'encadrement technique capable de gérer la mise en œuvre du PIA, ce qui nécessite l'ouverture d'un centre de formation initiale et continue en aquaculture pour des ouvriers et des techniciens spécialisés.

Enfin la rentabilité financière des projets aquacoles privés ne peut être assurée que si la filière se dote d'un système incitatif ou d'un mécanisme de soutien public en faveur des promoteurs privés. L'Etat pourrait prendre en charge une partie du coût des aménagements. Un tel soutien est d'autant plus nécessaire que l'aquaculture subira, pendant longtemps encore la concurrence, des autres activités traditionnelles comme l'agriculture, l'élevage et la pêche.